



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 06 mai à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27 Pour 27 Contre / Abstention /	Excusés : ASTIER Robert (pouvoir à BROCHE Richard), CRETIER Bertrand (pouvoir à ASTIER Fabienne), PELLICIER Guy (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), ROCHET Romain (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne), VILLIEN Michelle (pouvoir à COURTOIS Michel)
Date de convocation : 30/04/2025	Absents : DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoit,
Date de publication : 13/05/2025	Formant la majorité des membres en exercice M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-050

Objet : **Marché de fourniture et de livraison de carburants et de combustibles pour les besoins de la Commune de La Plagne Tarentaise avec la société TOTAL ENERGIES PROXI SUD EST**

Vu le code de la commande publique, notamment l'article L 1414-2 selon lequel, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par la commission d'appel d'offres,
Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2025,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les marchés publics relatifs à la fourniture de carburants et de combustibles conclus en 2020 sont désormais échus, et qu'une consultation a été relancée pour pouvoir assurer la continuité des prestations.

Il précise que :

- Les marchés envisagés sont des accords-cadres à bons de commande d'une durée d'un an, reconductibles trois fois par tranche d'une année.
- Les prestations ont été décomposées en trois lots :
 - Lot n°1 : Fourniture de carburants (accord-cadre avec maximum à 400 000.00 € HT) ;
 - Lot n°2 : Fourniture de combustibles (accord-cadre avec maximum à 70 000.00 € HT) ;
 - Lot n°3 : Fourniture de granulés bois (accord-cadre avec maximum à 35 000.00 € HT).

Compte-tenu du montant estimatif de ces prestations, la mise en concurrence s'est faite sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert européen, en application de l'article R2124-2 1° du Code de la Commande Publique.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

A l'issue de la période de consultation, trois plis ont été reçus dans les délais. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 avril 2025, a procédé à l'examen et au classement des propositions ; puis attribué chaque lot à l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle de la société TOTAL ENERGIES PROXI SUD EST.

Pour mémoire, ces prestations représentent un coût annuel moyen pour la commune d'environ :

- 308 000 € HT pour le lot n°1
- 51 000 € HT pour le lot n°2
- 20 000 € HT pour le lot n°3

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer les marchés avec la société TOTAL ENERGIE PROXI SUD EST.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer les marchés publics pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

